

## Chronique de documentation

G. P.

Volume 18, numéro 2, 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103184ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103184ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., G. (1950). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 18(2), 71–77. <https://doi.org/10.7202/1103184ar>

## Chronique de documentation

par

G. P.

71

**A history of British Insurance**, par Harold E. Raynes, Réédition de 1950. Sir Isaac Pitman & Sons, Ltd., London.

D'Angleterre nous vient une étude de l'histoire de l'assurance en Angleterre, qui nous paraît être fort intéressante. Faite durant la deuxième guerre, à une époque où il a fallu à l'auteur travailler avec une documentation éparse, elle nous apporte quand même des précisions intéressantes sur l'origine et l'évolution de l'assurance en Angleterre. Si l'assurance n'est pas née dans ce pays, elle y a pris un essor, une tradition et une importance remarquables. Aussi l'histoire de l'assurance en Grande-Bretagne est-ce également un peu l'histoire de l'assurance dans le monde. Il est vrai que, depuis un demi-siècle, les États-Unis ont exercé une influence dominante dans l'évolution de l'assurance, mais il n'en reste pas moins que l'apport de l'Angleterre, comme celui de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de l'Italie, est de tout premier plan. On le retrouve aussi bien dans l'assurance incendie, que vie, maritime et accidents.

Un chapitre est intitulé « The Composite Insurance Companies ». L'auteur y étudie l'absorption graduelles des sociétés par les quinze « Grands » que nous connaissons au Canada: Alliance, Atlas, Caledonian, Commercial Union, Guardian, London & Lancashire, London Assurance, North British, Northern, Phoenix, Royal, Royal Exchange, Scottish Union, Sun et Yorkshire. L'auteur nous fait voir l'expansion

de ces grandes entreprises par l'achat des actions et par la fusion des affaires. Ainsi se sont constituées graduellement des entreprises dont l'actif prenait sans cesse plus d'ampleur, et dont les affaires prenaient également une plus grande variété. D'où le titre du chapitre « The Composite Insurance Companies ».

72 Ce sont les mêmes sociétés dont les succursales soit de Montréal ou de Toronto, dirigent l'assurance contre l'incendie au Canada, par le truchement de la Canadian Underwriters Association et, dans une plus large mesure, par le Dominion Board of Underwriters.

**La responsabilité civile délictuelle et quasi-délictuelle.** Tome huitième du Traité de Droit Civil du Québec. André Nadeau. Chez Wilson et Lafleur (Limitée.), 10 St-Jacques ouest, Montréal.

Huitième tome d'un grand ouvrage sur le droit civil dans la province de Québec, entrepris il y a quelques années, le livre de Me André Nadeau rendra des services très précieux à ceux qui s'intéressent à la responsabilité civile dans la province de Québec. Ils y trouveront une étude d'ensemble de problèmes complexes, qui jusqu'ici étaient épars dans un certain nombre d'ouvrages et dans une jurisprudence touffue et parfois contradictoire. Tout en dégagant les grandes règles de droit qui s'appliquent dans ce domaine, Me Nadeau a montré, en les classant, les applications pratiques que leur a données la jurisprudence.

Travail élaboré, consciencieux, fait après de nombreuses années de recherches et de réflexion, qui classe Me Nadeau parmi les spécialistes d'une des questions de droit les plus fréquemment soulevées.

L'auteur traite de la responsabilité des personnes morales, de la responsabilité à raison de la conduite des

véhicules automobiles, des principales autres fautes délictuelles, de l'abus des droits, des responsabilités professionnelles, des accidents du travail, de la responsabilité ou de la faute d'autrui, de la responsabilité du dommage causé par une chose dont on a la garde, de la responsabilité du fait des animaux, etc. Il termine avec une étude du droit international privé en matière de responsabilité civile délictuelle.

**La doctrine sociale pour tous**, Centre Social de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Ont.

73

Sous ce titre, le Centre Social vient de faire paraître un cours par correspondance en douze leçons, destiné aux agents et représentants des sociétés de secours mutuel dans la province de Québec. Il y a là une heureuse initiative de vulgarisation, dont il est bon de reconnaître le mérite. Avec ce cours, il ne s'agit pas de former des spécialistes — ce serait vraiment trop simple — mais de donner un aperçu assez précis du sujet pour permettre à l'agent de comprendre la portée générale de son métier et celle de la mutualité appliquée à l'assurance sur la vie. Avec quelques retouches au point de vue langue et quelques mises au point — toute œuvre n'en demande-t-elle pas — on aura un petit ouvrage excellent et qui pourrait fort bien servir de point de départ à un autre enseignement par correspondance de l'assurance en général. On sait combien à ce sujet nous sommes en retard.

**Peut-on payer le salaire minimum vital au Canada?** par A. F. Goudreau. Service de documentation économique de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Avec cette plaquette de soixante pages nous sommes loin de l'assurance. Si nous en parlons ici, c'est d'abord qu'il s'agit là d'un sujet qui intéresse tout le monde, puis, que c'est la première publication du service de documentation économique de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de

Montréal. Dirigé par un homme pour lequel nous avons beaucoup de respect, ce service est appelé, croyons-nous, à un avenir intéressant. Sa première publication est à signaler. Elle est l'œuvre d'un diplômé de l'Ecole, M. A. F. Goudreau.

**La réassurance au point de vue économique**, par Henri LeBlanc.

Librairie Générale de droit et de jurisprudence. Paris.

74

Dix-huitième volume d'une collection d'études sur le droit des assurances, la *réassurance au point de vue économique* est l'une des plus intéressantes. D'une famille de réassureurs, M. Henri LeBlanc est le directeur du cabinet DeNicoley et LeBlanc à Paris. Il a à la fois la préparation théorique et le contact voulu avec la pratique pour écrire un ouvrage documenté et excellent. C'est ce qui frappe le lecteur dès le moment où il ouvre ce livre de deux cent soixante pages, consacré au rôle économique et à l'industrie de la réassurance. Au rôle économique, il accorde la moitié de l'étude. Place de la réassurance dans la technique de l'assurance, fonctionnement de la réassurance, la réassurance et l'entreprise d'assurances, voilà les premiers aspects du sujet que l'auteur présente. Puis, il en aborde d'autres, propres à la technique même, sous le titre de l'industrie de la réassurance: les entreprises, le risque, la situation financière du réassureur.

Tout cela est écrit, encore une fois, avec une connaissance très solide du sujet, envisagé sous l'angle technique, plus que juridique. Et c'est ce en quoi l'étude nous intéresse, nous du Canada, car si les lois ne sont pas les mêmes, la technique de la réassurance reste identique dans tous les pays du monde, avec quelques correctifs nécessaires. Ainsi en montrant la tendance à la concentration des sociétés et la formation de groupes, M. LeBlanc souligne ce que l'on a constaté en Europe aussi bien qu'en Amérique depuis près d'un siècle; sauf que dans notre pays cette concentration

n'existe pas dans l'assurance sur la vie parce que la loi s'y oppose en défendant à une société de se porter acquéreur des actions d'une autre société. Ainsi l'on a empêché que se constituent quelques groupes tout puissants. En maintenant la concurrence, on a assuré au marché et à l'épargne une indispensable liberté.

Nous sommes très heureux de présenter aux lecteurs canadiens cet ouvrage consacré à un sujet malheureusement trop négligé dans un pays où se pratique encore le colonialisme en matière de réassurance tout au moins, mais où l'ampleur croissante des affaires et les restrictions imposées depuis deux ou trois ans entraîneront sûrement des changements avant très longtemps. Avant qu'ils ne se produisent, il serait intéressant d'aborder le sujet avec un livre comme celui de M. LeBlanc.

75

**Applications de la Statistique aux Assurances**, par Pierre Depoid. Aux Editions Berger-Levrault, Paris.

Voilà un autre ouvrage d'un praticien. S'il est un statisticien connu, M. Depoid est également directeur d'une compagnie d'assurance contre les accidents, la Compagnie d'assurances générales accidents. Et c'est ainsi que son livre reflète l'aspect théorique et pratique de la formation de son auteur. En présentant l'ouvrage au public, M. André Burlot note ceci à propos de M. Depoid: « Il joint à sa forte culture scientifique une énorme puissance de travail et un sens du réel qui lui évite toujours de s'égarer dans la théorie ». C'est bien, en effet, le sens du réel qui frappe dans l'ouvrage de M. Depoid.

M. Depoid étudie sous l'angle de la statistique l'assurance maladie, invalidité, accidents du travail, automobile, assurance sociales, assurance de groupes, assurance de responsabilité civile, assurance incendie, assurance du bétail et assurance grêle. En quelques lignes, dès le début, il indique

à la fois la partie de son étude et la manière actuelle de procéder dès assureurs de tous les temps et de tous les pays.

« A première vue, la statistique paraît en honneur dans les Sociétés d'assurances: quelle est, en effet, la Société qui ne possède pas son « Service de Statistique » ? Mais généralement, le statisticien qui pénètre dans ce service et qui examine les travaux qui y sont effectués est un peu déçu: des employés inscrivent avec soin sur des fiches au dossier de chaque assuré, les indications essentielles concernant les sinistres supportés par les contrats en cours, en regard du montant des primes perçues. Ce travail de comptabilisation des sinistres affaire par affaire, fort utile en soi, ne fait qu'un bien minime usage des techniques statistiques: lorsqu'un contrat présente des résultats nettement déficitaires, il est soumis au chef de service ou à la Direction qui juge s'il y a lieu de le conserver temporairement aux conditions en vigueur, de majorer sa prime ou de le résilier.

76

Pour guider sa décision, l'assureur devrait faire appel aux principes du calcul des probabilités. Mais généralement, cet emploi reste purement intuitif. »

Il y a dans cet ouvrage une méthode statistique intéressante que l'on fera bien d'étudier dans les milieux où l'on suit avec anxiété et empirisme à la fois les fluctuations des résultats d'une année à l'autre. Même ceux dont le flair, disons si on le préfère, l'intuition, est l'instrument principal de succès, auront avantage à voir comment d'autres abordent les questions qu'eux résolvent au jour le jour, sans autres jalons que ceux qu'une habileté innée et la connaissance du marché leur fournissent. C'est déjà quelque chose dira-t-on. Assurément, mais c'est la vieille méthode, et ce n'est peut-être pas la meilleure. Pour s'en convaincre, on lira le livre de M. Depoid. Pour peu qu'on ait la préparation mathématique voulue, on y trouvera à la fois une méthode de travail et des

conclusions qui peuvent être utiles, même s'il faut les utiliser sur un plan autre et en tenant compte d'habitudes différentes.

**National Fire Protection Association Quaterly.** July 1950.

Dans ce numéro, on trouve deux articles fort intéressants pour nous courtiers du Canada. Le premier a trait aux incendies dans les immeubles en béton. Il s'intitule « Fire in Fireproof Building ». On y trouve des photos et des détails précis sur les incendies qui ont causé des dommages importants aux Etats-Unis: industries, entrepôts, magasins, hôtels, etc. L'auteur note ceci qui reste vrai sous tous les climats et dans tous les pays: « Fire-resistive construction is one of the many features of design and protection which together provide a fire-safe building. No one of them, in itself can guarantee this protection. Had this fact been more widely recognized, the awful toll in lives and property destruction recorded on the following pages would not have occurred.

77

The incidents selected represent more than \$25,000,000 destruction and are a sample of fires and explosions in the files of the NPPA that have occurred in fire-resistive buildings since 1940.

In the 32 fires and explosion incidents cited, 760 lives were lost, including 31 in manufacturing plants, 22 in storage occupancies, 32 in office buildings, 180 in hotels, three in a hangar and 492 in a night club. »

Ce qui ressort de cette étude, c'est qu'un immeuble en béton n'est à l'abri de l'incendie que s'il ne s'y trouve aucun matériau combustible. Autrement si le feu n'est pas éteint à temps il se propage et entraîne des dommages variables suivant l'intensité du feu et le temps qu'on a mis à l'éteindre.

Le second article a trait aux sinistres de Rimouski et de Cabano.